



Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LD TWIN 10

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56

Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais
NPK - engrais contient: nitrate d'ammonium, N,N'-(2-Methylpropylidène)-bis-urea, phosphated'ammonium, autres phosphates, sels de (d'): calcium, potassium, éventuellement sulfate de magnésium, composés à base d'oligo-éléments.

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|-----------------------------|---|--|--------------------------|
| nitrate d'ammonium | 6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27-XXXX | Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319 | >= 1 - < 10 |
| N,N''-(isobutylidène)diurée | 6104-30-9 228-055-8 01-2119457269-28-XXXX | | >= 10 - <= 45 |

Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

| | | | |
|-------------------------|--|--|---------|
| sulfate de fer | 7720-78-7 231-753-5 01-2119513203-57-XXXX | Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg | <= 5 |
| disodium de Cuivre-EDTA | 14025-15-1 237-864-5 05-2114842509-41-0000 | Acute Tox. 4; H302 | <= 0,5 |
| sulfate de zinc | 7446-19-7 231-793-3 01-2119474684-27-XXXX | Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | <= 0,05 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.
Appeler un médecin.
En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
- En cas de contact avec la : Laver abondamment à l'eau.

Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

peau

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Méthémoglobinémie
L'inhalation des produits de décomposition à haute concentration peut causer une insuffisance respiratoire (oedème du poumon).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Décomposition possible au-dessus de 100 °C. Produits de décomposition thermique:
Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac
Isobutyraldéhyde

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

aucun(e)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de toute contamination.
Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger de l'action de la chaleur.
Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fu. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Stocker à l'écart d'autres produits. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles

Humidité : Conserver dans un endroit sec.

Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|----------------------------|------------|---------------------------------------|---------------------------------|---------|
| sulfate de fer | 7720-78-7 | TWA | 1 mg/m ³ (Fer) | GB EH40 |
| disodium de Cuivre-EDTA | 14025-15-1 | TWA | 1 mg/m ³ (Cuivre) | GB EH40 |

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|-----------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| nitrate d'ammonium | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 36 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 5,12 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 2,56 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 8,9 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Contact avec la peau, Ingestion | Long terme - effets systémiques | 2,56 mg/kg p.c./jour |
| N,N''-(isobutylidène)diurée | Travailleurs | Contact avec la peau | effet systémique | 37,5 mg/m ³ |
| Remarques: | Exposition continue | | | |
| | Travailleurs | Inhalation | effet systémique | 66,12 mg/m ³ |
| Remarques: | Exposition continue | | | |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | effet systémique | 18,75 mg/m ³ |

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

LD TWIN 10



Version: 1.16

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 31.05.2016

Référence : FDS_835_N

Date de révision:

23.05.2023

| | | | | |
|----------------|--------------------------|----------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| Remarques: | Exposition continue | | | |
| | Consommateurs | Inhalation | effet systémique | 16,31 mg/m ³ |
| Remarques: | Exposition continue | | | |
| | Consommateurs | Ingestion | effet systémique | 9,375 mg/m ³ |
| Remarques: | Exposition continue | | | |
| sulfate de fer | Travailleurs | Contact avec la peau | Effets aigus, effet systémique | 2,8 mg/kg |
| Remarques: | Durée d'exposition: 24 h | | | |
| | Travailleurs | Inhalation | Effets aigus, effet systémique | 9,9 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Effets chroniques, effet systémique | 2,8 mg/kg |
| Remarques: | Durée d'exposition: 24 h | | | |
| | Travailleurs | Inhalation | Effets chroniques, effet systémique | 9,9 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Ingestion | Effets aigus, effet systémique | 1,4 mg/kg |
| Remarques: | Durée d'exposition: 24 h | | | |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Effets aigus, effet systémique | 1,4 mg/kg |
| Remarques: | Durée d'exposition: 24 h | | | |
| | Consommateurs | Inhalation | Effets aigus, effet systémique | 2,5 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Ingestion | effet systémique, Effets chroniques | 1,4 mg/kg |
| Remarques: | Durée d'exposition: 24 h | | | |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Effets chroniques, effet systémique | 1,4 mg/kg |

Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

| | | | |
|------------|--------------------------|------------|-------------------------------------|
| Remarques: | Durée d'exposition: 24 h | | |
| | Consommateur | Inhalation | Effets chroniques, effet systémique |
| | s | | 2,5 mg/m ³ |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|-----------------------------|--|--------------|
| nitrate d'ammonium | Station de traitement des eaux usées | 18 mg/l |
| N,N''-(isobutylidène)diurée | Eau douce | 0,5 mg/l |
| | Eau de mer | 0,05 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 1,76 mg/l |
| | Sédiment marin | 0,176 mg/l |
| | Sol | 10,7 mg/l |
| | Comportement dans les stations de traitement des eaux usées | 640 mg/l |
| sulfate de fer | Eau | |
| Remarques: | Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu. | |
| | Comportement dans les stations de traitement des eaux usées | 2483 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 246000 mg/kg |
| | Sédiment marin | 246000 mg/kg |
| | Sol | 276000 mg/kg |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Port de gants (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : granuleux

Couleur : divers

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 6,2, Concentration: 100 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non pertinent

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Masse volumique apparente : env. 860 kg/m³

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : soluble



Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Non applicable

Viscosité
Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

Caractéristiques des particules

Répartition granulométrique : D50 = 1,5 mm
D50 Plage de tolérances = 1,1 mm - 1,9 mm
technique de mesure: Méthode de mesure optoélectronique

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : substances susceptibles d'être oxydées
Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote,

Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

dangereux

ammoniac
Isobutyraldehyd

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

N,N''-(isobutylidène)diurée:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg
Remarques: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

sulfate de fer:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 657 - 4.390 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë



Version: 1.16

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 31.05.2016

Référence : FDS_835_N

Date de révision:

23.05.2023

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 1.992 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

disodium de Cuivre-EDTA:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 1.750 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: non irritant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

sulfate de fer:

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

sulfate de fer:

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux



Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

N,N''-(isobutylidène)diurée:

Espèce: Souris

Méthode: OECD Guideline 429

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

sulfate de fer:

Méthode: OECD TG 429

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

N,N''-(isobutylidène)diurée:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

N,N''-(isobutylidène)diurée:



Version: 1.16

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 31.05.2016

Référence : FDS_835_N

Date de révision:

23.05.2023

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

sulfate de fer:

Cancérogénicité - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets carcinogènes, tératogènes ou mutagènes.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité :
Remarques: Pas toxique pour la reproduction
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

N,N'-(isobutylidène)diurée:

Effets sur la fertilité :
Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Composants:

N,N'-(isobutylidène)diurée:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Composants:

N,N''-(isobutylidène)diurée:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

sulfate de fer:

Remarques: Pas d'effet connu.

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

NOAEL: > 1.500 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat

NOAEL: = 256 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 52 w

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat

NOAEL: >= 185 mg/kg

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 2 w

Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

sulfate de fer:

Espèce: Rat

NOAEL: 284 - 324 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 90 d

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat

NOAEL: 100 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 49 d

Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

Voie d'application: Par inhalation
Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Voie d'application: Dermale
Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Risque de formation de méthémoglobine.
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 84/449/CEE, C.2

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: DIN 38412

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Version: 1.16

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 31.05.2016

Référence : FDS_835_N

Date de révision:

23.05.2023

aquatiques

CL50 : 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr**N,N''-(isobutylidène)diurée:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): env. 500 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 84/449/CEE, C.2Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les bactéries : EC0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): env. 640 mg/l

sulfate de fer:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

disodium de Cuivre-EDTA:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 : 30 mg/l
Durée d'exposition: 96 h**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : réduction du COD
env. 85 %
Méthode: OECD 301E/92/69/EWG, C.4-B
Remarques: Facilement éliminé de l'eau**Composants:****nitrate d'ammonium:**



Version: 1.16

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 31.05.2016

Référence : FDS_835_N

Date de révision:

23.05.2023

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

N,N''-(isobutylidène)diurée:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est miscible à l'eau et facilement biodégradable dans l'eau et dans le sol. On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.

sulfate de fer:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:**nitrate d'ammonium:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,1

N,N''-(isobutylidène)diurée:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

sulfate de fer:

Bioaccumulation : Remarques: Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans les sols

Composants:**sulfate de fer:**

Répartition entre les compartiments : Milieu:Sol
Remarques: immobile

Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Non applicable

Composants:

N,N''-(isobutylidène)diurée:

Evaluation : Remarques: Non applicable

sulfate de fer:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Version: 1.16
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 31.05.2016
Référence : FDS_835_N

Date de révision:
23.05.2023

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Groupe de séparation de : : (-)
matières

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : 4702-IV

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit doivent être signalés à l'autorité compétente .

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Version: 1.16

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 31.05.2016

Référence : FDS_835_N

Date de révision:

23.05.2023

- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Ox. Sol. : Matières solides comburantes
Skin Irrit. : Irritation cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire



Version: 1.16

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 31.05.2016

Référence : FDS_835_N

Date de révision:

23.05.2023

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR